

DECISION DE BUREAU N°2024-02-----
Séance du vendredi 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le trente et un mai 2024, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent Pien, Président.

Etaient présents : M. Follain, M. Lhullier, M. Quinette, M. Javalet, M. Gilles, Mme Clément, M. Pien

Etaient absents / excusés : M. Varin, Mme Hérout

Nombre de membres en exercice : 9 Présents et représentés : 7 Votants : 7

Objet : Cession de matériel de gré à gré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-24 du 4 Septembre 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau concernant la décision d'aliénation de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur nette comptable au 31 décembre de l'année en cours est comprise entre 1 000 euros HT et 10 000 euros HT,

Attendu que le Syndicat Mixte du Point Fort est propriétaire du matériel suivant :

Serveur informatique HPE ML350 Gen10

- N° inventaire : 1676
- Date de mise en service : 07/2019
- Montant : 24 094.32 € TTC
- Durée d'amortissement : 5 ans de 2020 à 2024
- VNC au 31.12.2023 : 4 818.32 €

Le serveur informatique a été remplacé en mai 2024. Désormais inutilisé, le syndicat souhaite procéder à la mise en vente de l'ancien serveur.

**A l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort,
DÉCIDE d'autoriser le Président à céder de gré à gré le bien ci-dessus.**

Fait à Cavigny, le 7 juin 2024

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **14 JUIN 2024**

Mis en ligne le : **14 JUIN 2024**